

Mouvements de main d'œuvre en Bretagne : reprise des recrutements en 2010

En Bretagne, l'amélioration de la conjoncture économique en 2010 se traduit par une reprise des recrutements dans les entreprises de 50 salariés ou plus. Les embauches augmentent davantage en CDI qu'en CDD, mais la proportion des contrats à durée déterminée reste toujours élevée. La progression des CDI bénéficie plus aux hommes qu'aux femmes, plus aux catégories sociales supérieures qu'aux employés et ouvriers non qualifiés. La reprise des recrutements concerne tous les secteurs d'activité : les embauches en CDD augmentent plus fortement que celles en CDI dans les activités de services, et l'industrie se distingue par un recul des CDD et une progression plus élevée des CDI.

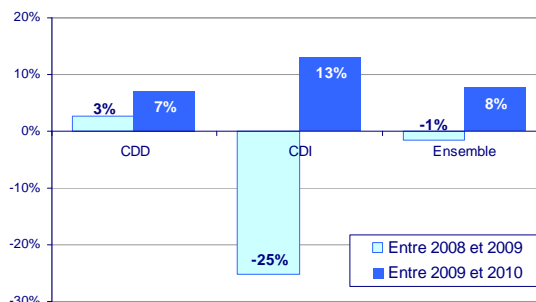
Progression du nombre de recrutements

Face aux difficultés économiques de 2009, les entreprises bretonnes s'étaient adaptées en réduisant le volume global des recrutements, et en recourant fortement aux CDD. En 2010, avec la reprise économique, elles ont davantage embauché, toujours massivement en CDD. Le volume total des recrutements, dans les établissements bretons de 50 salariés et plus, augmente ainsi de 8% par rapport à 2009.

Toujours davantage de CDD

L'amélioration de la conjoncture en 2010 permet un net redressement des embauches en CDI. Ces dernières avaient fortement diminué pendant la crise, elles progressent de 13% cette année. Le nombre de recrutements en CDI reste toutefois inférieur de près de 4 000 embauches par rapport à son niveau de 2008. Le rebond des signatures de CDI ne se fait pas au détriment des CDD qui augmentent également nettement (+7%, soit deux fois plus qu'en 2009). Le recours massif des entreprises aux CDD ne s'atténue donc pas avec la fin de la crise ; la part des CDD parmi l'ensemble des embauches reste ainsi toujours élevée (88%).

Evolution des recrutements en Bretagne, selon le type de contrat

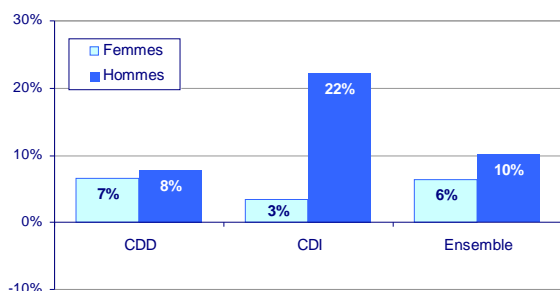


Source : DIRECCTE Bretagne - DMMO

Forte hausse des CDI pour les hommes

Si les hommes avaient davantage souffert de la crise économique, la reprise d'activité leur profite plus qu'aux femmes : le nombre de recrutements augmente en effet plus fortement pour eux (+10%) que pour elles (+6%). La différence est peu sensible en ce qui concerne les CDD (+8% pour les hommes, +7% pour les femmes). Elle est en revanche très marquée en termes de CDI (+22% pour les hommes, +3% pour les femmes).

Evolution sur un an des recrutements, en Bretagne en 2010, selon le type de contrat et le sexe



Source : DIRECCTE Bretagne - DMMO

Quel que soit le sexe, les recrutements en CDI restent moins nombreux qu'avant la crise, et leur part parmi les embauches se maintient à un niveau bas, deux fois plus élevé pour les hommes tout de même (17%, contre 8% pour les femmes). La plus grande présence des hommes dans l'industrie et la construction, et à l'inverse la proportion élevée de femmes dans les services, expliquent en grande partie ces constats.

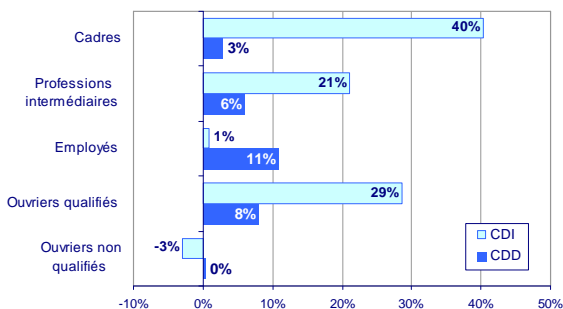
Augmentation des embauches pour toutes les tranches d'âges

En 2010, l'ensemble des tranches d'âges bénéficie, dans des proportions équivalentes, de la hausse des recrutements en CDI. La progression des embauches en CDD se poursuit également pour tous les âges, mais elle est deux fois plus importante pour les seniors. Les recrutements en CDD sont toujours de plus en plus fréquents pour les salariés de 50 ans et plus.

La hausse des CDI profite peu aux employés et aux ouvriers non qualifiés

Le volume global d'embauches professionnelles, à l'exception des ouvriers non qualifiés. Cette exception est effectivement la seule à ne pas enregistrer une hausse significative des recrutements en CDD (+0%), et à perdre des

Evolution sur un an des recrutements en Bretagne en 2010, selon le type de contrat et la catégorie socio-professionnelle



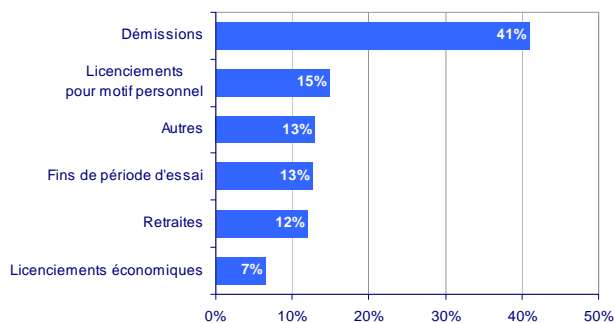
Source : DIRECCTE Bretagne - DMMO

embauches en CDI (-3%). D'une manière générale, la croissance des recrutements en CDI concerne davantage les catégories socio-professionnelles supérieures (cadres, professions intermédiaires, ouvriers qualifiés). Les employés se caractérisent par une plus forte progression des CDD (+11%) que des CDI (+1%).

Moins de licenciements, plus de démissions

En lien avec la hausse des recrutements, les sorties continuent d'augmenter fortement en 2010 (+6%). Cette progression s'explique par l'effet mécanique de la croissance massive des embauches en CDD, les fins de CDD constituant le motif de plus de huit sorties sur dix. Les autres motifs de sorties correspondent généralement à la rupture d'un CDI. Après avoir reculé pendant la crise, les fins de CDI progressent à nouveau en 2010 (+4%). Signe d'un marché du travail plus favorable, les démissions augmentent pour la première fois depuis 2007 (+10%), tandis que les licenciements économiques sont en repli (-14%). Les volumes restent toutefois proches d'un niveau de crise : on enregistre en 2010 un quart de démissions en moins et près de deux fois plus de licenciements économiques qu'en 2007. En 2010, les licenciements (économiques ou non) représentent 21% des fins de CDI, et les démissions 41%.

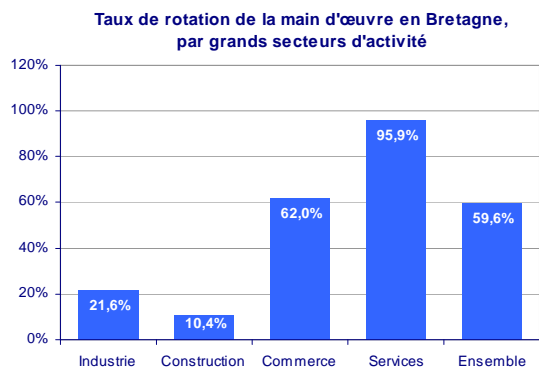
Répartition des motifs de ruptures de CDI, en Bretagne en 2010



Source : DIRECCTE Bretagne - DMMO

Élévation de la rotation de la main d'œuvre

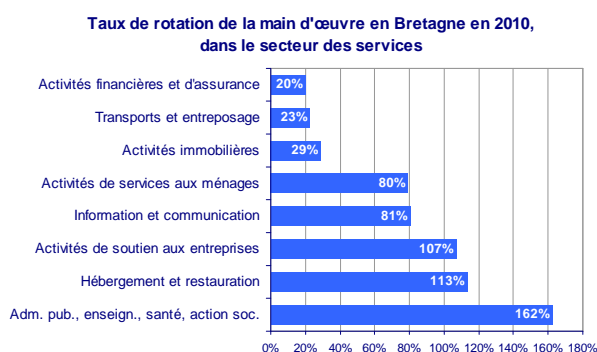
Le maintien d'une forte proportion de CDD dans les recrutements est à l'origine d'une nouvelle élévation de la rotation de la main d'œuvre dans les établissements bretons de 50 salariés et plus. Le taux de rotation passe ainsi de 55,3% en 2008 à 59,6% en 2010, ce qui représente en moyenne 59 embauches et 60 départs pour un effectif de 100 salariés dans l'entreprise. L'augmentation du taux de rotation ne concerne que le secteur tertiaire ; il est stable dans l'industrie et la construction.



Source : DIRECCTE Bretagne - DMMO

Moindre progression des CDI dans les services

Le secteur des services est celui dans lequel le taux de rotation de la main d'œuvre est le plus élevé. Pour un effectif moyen de 100 salariés en 2010, 96 mouvements de personnel (entrées et sorties) ont été enregistrés dans l'année. Ce taux a encore augmenté en sortie de crise, du fait de la croissance des embauches, notamment en CDD. Les services constituent le seul secteur dans lequel les embauches en CDI progressent moins fortement que celles en CDD. Dans la majorité des activités de services, les embauches en CDI sont en effet en recul ; ce sont les signatures de CDD qui augmentent, particulièrement dans le secteur de la santé et dans celui de l'hébergement et de la restauration. L'immobilier, l'information et la communication, et le transport et entreposage se distinguent des autres activités par une importante hausse des recrutements en CDI. Les activités financières et d'assurance sont les seules à enregistrer une baisse des embauches en 2010.



Source : DIRECCTE Bretagne - DMMO

Augmentation plus élevée des CDI dans le commerce et la construction

Comme dans les activités de services, le taux de rotation de la main d'œuvre a fortement augmenté dans le commerce. Il s'établit à 62% pour l'année 2010.

Encadré n°1 : Des mouvements de main d'œuvre concentrés dans quelques établissements et quelques activités

Une grande partie des mouvements de main d'œuvre se concentre dans quelques établissements : si plus de 2 000 établissements ont enregistré au moins un mouvement en 2010, la moitié des mouvements a été comptabilisée dans 109 établissements. Il s'agit d'établissements recourant presque exclusivement aux CDD : 97% des embauches, contre 79% dans l'ensemble des autres établissements. Ce sont majoritairement des femmes qui sont recrutées dans ces 109 établissements (69% des embauches, contre 56% dans les autres établissements). Ces 109 établissements se caractérisent par une appartenance à un petit nombre d'activités : activités hospitalières, hébergement médicalisé, nettoyage, aide à domicile, commerce de grandes surfaces, transformation de produits alimentaires. Tous établissements confondus, ces activités (auxquelles s'ajoute l'édition) représentent les deux tiers des mouvements de main d'œuvre en Bretagne. Il s'agit des mêmes secteurs qu'en 2009 : ce sont effectivement des activités qui n'ont pas été directement impactées par la crise économique et dans lesquelles le turnover de la main d'œuvre est très élevé.

Mouvements de main d'œuvre en Bretagne en 2010, par entreprises et activités

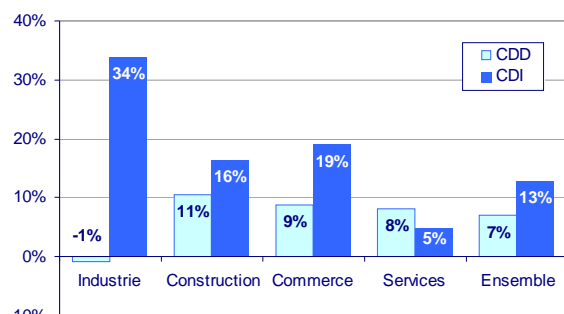
Nombre d'entreprises	Part cumulée des mouvements	Les 10 activités ayant enregistrées le plus de mouvements	Part cumulée des mouvements
3	10,7%	Activités hospitalières	19,3%
7	15,3%	Hébergement médicalisé de personne âgées	26,3%
14	20,4%	Nettoyage courant de bâtiments	32,9%
23	25,2%	Hypermarchés	39,6%
44	33,4%	Edition de journaux	44,3%
109	50,1%	Autres activités Nettoyage bâtiment / Nettoyage industriel	47,8%
243	66,6%	Aide à domicile	50,9%
361	75,0%	Supermarchés	53,7%
771	90,0%	Hébergement médicalisé d'adultes handicapés	56,1%
2067	100,0%	Hébergement médicalisé d'enfants handicapés	58,2%

Source : DIRECCTE Bretagne - DMMO

Les recrutements repartent en effet à la hausse après avoir reculé pendant la crise. La progression est plus importante en CDI (+19%) qu'en CDD (+9%), mais la part des CDD reste aussi élevée qu'auparavant (86%).

Le taux de rotation le plus bas est observé dans la construction (10,4%). La part des recrutements en CDI y est effectivement beaucoup plus importante qu'ailleurs (51%). Cette part est en légère progression avec la reprise économique, du fait d'une hausse plus élevée des recrutements en CDI (+16%) qu'en CDD (+11%).

Evolution sur un an des recrutements en Bretagne en 2010, selon le type de contrat et le secteur d'activité



Source : DIRECCTE Bretagne - DMMO

Forte progression des CDI dans l'industrie

Le taux de rotation dans l'industrie est également assez faible (21,6%). Il se stabilise à un niveau bas après avoir fortement diminué pendant la crise sous l'effet des nombreux licenciements et de moindres recrutements. Globalement, l'industrie se distingue des autres secteurs par un recul des embauches en CDD (-1%) et une forte progression des embauches en CDI (+34%). Ce recul des CDD ne concerne cependant que les IAA, les autres activités industrielles ayant vu leurs recrutements en CDD augmenter. Dans l'ensemble des activités industrielles, la croissance des CDI est tout de même supérieure à celle des CDD.

Gwenaël POIRIER

Encadré n°2 : Les ruptures conventionnelles

En 2010, dans les établissements de 50 salariés et plus, 4,5% des ruptures de CDI ont pris la forme d'une rupture conventionnelle. Cette part augmente de un point par rapport à 2009. Les ruptures conventionnelles sont très légèrement plus fréquentes pour les hommes (4,9%) que pour les femmes (4,1%). Les écarts sont en revanche plus marqués selon les tranches d'âge. Les plus jeunes (3%) et les plus âgés (3,6%) signent moins souvent des ruptures conventionnelles que les salariés de 30 à 49 ans (6,6%). Les catégories socio-professionnelles les plus élevées recourent davantage à ce dispositif encore récent : 9% des cadres, 7,4% des professions intermédiaires, contre 3,5% des employés. Les ruptures conventionnelles sont enfin plus fréquentes dans le commerce (5,9%) et l'industrie (5,4%) que dans les services (3,3%).

Part des ruptures conventionnelles parmi les fins de CDI en Bretagne en 2010

Ensemble	4,5%
Femmes	4,1%
Hommes	4,9%
Moins de 30 ans	3,0%
De 30 à 49 ans	6,6%
50 ans et plus	3,6%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,9%
Professions Intermédiaires	7,4%
Employés	3,5%
Ouvriers qualifiés	4,5%
Ouvriers non qualifiés	1,4%
Commerce	5,9%
Industrie	5,4%
Services	3,3%

Source : DIRECCTE Bretagne - DMMO

Source : Les données sur les mouvements de main d'œuvre dans les établissements de 50 salariés ou plus sont issues des Déclarations Mensuelles des Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO). Le champ est celui du secteur concurrentiel (industrie, construction, services et commerce). Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main d'œuvre.

Méthodologie : Les entrées et les sorties d'établissement dans le cadre d'un transfert au sein de l'entreprise sont exclues du champ de l'étude. Le taux d'entrée (de sortie) est le rapport entre le nombre d'entrées (de sorties) hors transferts enregistrés et l'effectif moyen au cours de la période dans les établissements ayant transmis leur Déclarations Mensuelles des Mouvements de Main-d'œuvre (sans corrections). Le taux de rotation est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. La fin anticipée des CDD est peu fréquente. La très grande majorité des motifs de sorties, hors fins de CDD, constituent donc une rupture de CDI. Pour l'analyse, les motifs de sorties, hors fins de CDD, sont donc rapportés aux seules fins de CDI.

Réalisation : DIRECCTE Bretagne, Service ESE (www.drtefp-bretagne.gouv.fr, rubrique « Etudes et publications »).